



MAIRIE DE NANTERRE
Direction des Affaires juridiques
des Assemblées et de la
Commande publique

A22023-46

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : **29 JUN 2023**

et publication ou notification le : **30 JUN 2023**

Objet : Désignation du représentant du Maire pour présider la Commission d'appel d'offres

Madame Zahra BOUDJEMAÏ

Première adjointe au Maire

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1414-2 ; L 1411-5 ; L 2122-17 et L 2122-18, permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et de déléguer la présidence de la Commission d'appel d'offres,

Considérant que Monsieur Imed AZZOUZ, Maire adjoint aux finances, se trouve dans l'impossibilité d'assurer la présidence de la prochaine séance de la Commission d'appel d'offres convoquée le 10 juillet 2023,

Considérant la nécessité de tenir cette séance pour des raisons de continuité du service public et de risques de ruptures d'approvisionnement si les marchés publics venaient à ne pas être attribués,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité et des services communaux, il est nécessaire de procéder à la désignation du représentant du Maire pour présider la Commission d'appel d'offres qui se réunit le 10 juillet 2023,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Maire ou par son représentant, qui ne peut cependant pas être un membre de la commission,

ARRETE

Article 1 : Madame Zahra BOUDJEMAÏ, Première adjointe au Maire, est désignée pour présider la Commission d'appel d'offres convoquée le 10 juillet 2023.

Article 2 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera :

- Transmis à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine,
- Notifié à l'intéressée,
- Inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Nanterre.

Nanterre, le **29 JUN 2023**

Remis en mains propres à l'intéressé

Le :

Signature

**Le Maire de Nanterre
Patrick JARRY**

